



St-Gall, le 15 décembre 2021

## **Communiqué de presse**

### **Nouvelle présidence au Tribunal administratif fédéral**

**À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, Vito Valenti et Kathrin Dietrich exerceront respectivement la présidence et la vice-présidence du Tribunal administratif fédéral.**

Se ralliant à la proposition du Tribunal administratif fédéral (TAF), les Chambres fédérales réunies ont élu en ce jour Vito Valenti à la présidence et Kathrin Dietrich à la vice-présidence du TAF pour la durée restante de la période de fonction 2021/2022. Ex lege, tous deux siégeront également à la Commission administrative.

« Je suis honoré d'être le premier Tessinois élu à la présidence du Tribunal administratif fédéral. Notre objectif premier restera bien entendu de rendre un maximum d'arrêts de qualité dans les meilleurs délais. En tant que président, je me pencherai toutefois aussi sur la conduite stratégique, l'avancement de la transformation numérique et l'attractivité du tribunal comme employeur », a déclaré Vito Valenti à l'issue de son élection. Le nouveau président succèdera le 1<sup>er</sup> janvier 2022 à Marianne Ryter, élue juge au Tribunal fédéral.

#### **Longue expérience dans la magistrature**

Titulaire d'un brevet d'avocat, Vito Valenti a étudié le droit à Zurich et à Fribourg. Au cours de sa longue carrière, le nouveau président du TAF a enseigné le droit et l'économie à l'école du commerce et puis a exercé la profession d'avocat, cette dernière à Lugano, avant d'être nommé juge à la Commission suisse de recours en matière d'asile en 1992, puis auprès du TAF le 1<sup>er</sup> janvier 2007 (date d'entrée en activité du tribunal). Il a occupé diverses fonctions dirigeantes au sein du TAF, celles notamment de membre de la Commission administrative (2011-2013), de président de la Cour III (2014-2018) et de président de la Conférence des présidents (2016-2018), puis de vice-président du TAF (1<sup>er</sup> janvier 2019 – 31 décembre 2021).

Nouvellement élue vice-présidente du TAF, Kathrin Dietrich détient un brevet d'avocate obtenu à l'issue de ses études de droit à Fribourg et à Berne, complété par un CAS en droit de la construction et de l'immobilier et un CAS en médiation. Après avoir travaillé pendant plusieurs années dans le secteur privé, elle a rejoint la Commission de recours en matière d'infrastructures et d'environnement, d'abord en qualité de greffière, puis de juge en 2002, avant d'en assumer la vice-présidence en 2006. Elle fait également partie des juges qui exercent au TAF depuis son institution, d'abord au sein de la Cour I qu'elle a

présidée de 2011 à 2013, puis de la Cour II. Elle a également siégé à la Commission administrative de 2017 à 2018.

Comme le prévoit le règlement, le président et la vice-présidente conserveront en partie leur fonction de juge auprès de la cour à laquelle il et elle sont respectivement affectés.

### **Composition de la Commission administrative : membres restants**

Les trois autres juges qui siégeront à la Commission administrative pour la période de fonction en cours (2021/2022) restent Yannick Antoniazza-Hafner (Cour VI), Claudia Cotting-Schalch (Cour VI) et Walter Lang (Cour V). Les membres de la Commission administrative sont élus pour un mandat de deux ans reconductible une seule fois.

### **Contact**

Rocco R. Maglio

Attaché de presse

+41 (0)58 465 29 86

+41 (0)79 619 04 83

[medien@bvger.admin.ch](mailto:medien@bvger.admin.ch)

### **Le Tribunal administratif fédéral en bref**

Créé en 2007, le Tribunal administratif fédéral (TAF), sis à St-Gall, est le plus grand tribunal de la Confédération avec 73 juges (65.15 EPT) et 353 collaborateurs (297.3 EPT). Il connaît des recours contre des décisions rendues par des autorités administratives fédérales et, dans certains domaines, par des autorités cantonales. Dans de rares procédures par voie d'action, il statue également en première instance. Le TAF est composé de six cours qui rendent en moyenne 7200 décisions par année.